

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_01

Désignation secrétaire de séance

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 34

Pouvoir(s) :3

Votants : 37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude,
LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoît, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_01

Désignation secrétaire de séance

Conformément aux articles L5211-3 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner un secrétaire de séance parmi les conseillers communautaires ainsi qu'un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- désigner Fabienne LEGRAND en tant que secrétaire de séance et,
- désigner Madame Caroline GALLIOT en tant que secrétaire auxiliaire,
- Autoriser Monsieur le Président assurant sa suppléance à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

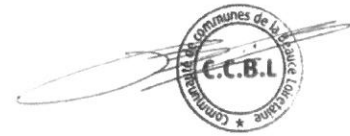
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne LEGRAND".

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_02

Budget principal – reprise anticipée du résultat

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 34

Pouvoir(s) : 3

Votants : 37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude,
LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoît, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS

AYANT PRIS PART AU VOTE :

-

CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS

AYANT DONNE POUVOIR :

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

CONSEILLERS EXCUSES EN COURS

DE SEANCE :

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_02

Budget principal – reprise anticipée du résultat

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).


Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée des résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

2025						
900		CCBL				
	MANDAT	MANDAT ANN	TOTAL	TITRE	TITRE ANN	TOTAL
N°	270	8	9 088 378,83	65	2	10 059 910,82
Investt	915 945,03 €	0,00 €	915 945,03 €	824 178,31 €	157,84 €	824 020,47 €
Fonctt	8 183 785,83 €	11 352,03 €	8 172 433,80 €	9 250 801,35 €	14 911,00 €	9 235 890,35 €
total	9 099 730,86 €	11 352,03 €	9 088 378,83 €	10 074 979,66 €	15 068,84 €	10 059 910,82 €

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	(1)	(2)	(3)		(4)	
INVEST	1 398 860,95 €		-91 924,56 €	D 90 625,34 €	-90 625,34 €	1 216 311,05 €
FONCT	8 404 827,43 €	0,00 €	1 063 456,55 €	R		9 468 283,98 €

001 A REPREDRE (1)+(3) (si >0 RI, si<0 DI)	1 306 936,39 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12 (avant affectation du résultat)	9 468 283,98 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
002 RF: affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	9 468 283,98 €
002 DF : DEFICIT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12	

Je sous-signée, Christelle CROIBIER, comptable du SGC de Meung sur Loire, certifie que les résultats ci-contre sont conforme aux balances ci-joint dont ils sont issus.
 Les RAR sont issus de la comptabilité d'engagements de la collectivité.
 Les résultats obtenus peuvent faire l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Fait à Meung sur Loire le 24/02/2026
 Le comptable

 C. CROIBIER

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.
- De préciser que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.
- D'approuver que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement : Excédent = 1 063 456,55 €
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement : Déficit = 91 924,56 €

Vu le justificatif de reprise anticipée produit par le comptable public,

Vu l'avis de la commission de finances,

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement)	Excédent =	1 063 456,55 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	8 404 827,43 €
- Résultat de clôture	Excédent =	9 468 283,98 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2025 (investissement)	Déficit =	91 924,56 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	1 398 860,95 €
Résultat comptable cumulé	Excédent =	1 306 936,39 €
Solde des restes à réaliser	Déficit =	90 624,34 €
Besoin réel de financement	Néant	

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 9 468 283,98 €
 - Article 001 : Excédent d'investissement reporté..... = 1 306 936,39 €
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_03
Adhésions organismes et cotisations**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s) :	3
Votants :	37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_03
Adhésions organismes et cotisations**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider l'adhésion aux organismes suivants :
 - Association des Maires du Loiret
 - GIP RECIA
 - GIP Approlys Centr'Achats
 - Agence d'Urbanisme – Territoires de l'Orléanais (TOPOS)
 - Syndicat pour la gestion de la fourrière animale du Loiret pour le compte des communes membres
 - CAUE Loiret
 - Dev'Up
 - Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret
 - Association des Maires de France
 - AWS (plateforme de dématérialisation des marchés publics)
 - Intercommunalités de France (ex ADCF)
 - Club des managers de Centre-ville
 - Ligue de l'enseignement
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,


Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_04
Etat annuel des indemnités des élus locaux**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s) :	3
Votants :	37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDROU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_04
Etat annuel des indemnités des élus locaux**

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-12-1 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De prendre acte de la présentation des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne LeGrand", written over the printed name.

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le



ID : 045-200035764-20260312-C2026_04-DE

Elus	Indemnités perçues CCBL		Indemnités perçues autres collectivités	
	Qualité	Indemnités Brutes	Qualité	Indemnités Brutes
BRACQUEMOND Thierry	Président	24 046,44 €	Maire	9 371,88 €
BOISSIERE Isabelle	1ère Vice-Présidente	7 630,68 €	Maire	12 578,16 €
JOLLIET Hubert	2ème Vice-Président	7 630,68 €	Maire	25 452,24 €
VOISIN Patrice	3ème Vice-Président	7 630,68 €	Maire	20 519,64 €
JACQUET David	4ème Vice-Président	7 630,68 €	Maire	25 452,24 €
LEGRAND Fabienne	5ème Vice-Présidente	7 630,68 €	Maire	néant

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_05
Fiscalité directe locale – fixation des taux 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s) :	3
Votants :	37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_05
Fiscalité directe locale – fixation des taux 2026**

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025,

Après avis favorable de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De maintenir les taux de fiscalité comme suit :
 - Cotisation foncière des entreprises17,64%
Avec mise en réserve de taux : maximum légal
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties0,291%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties0,610%
 - Taxe d'habitation sur les logements vacants,
les résidences secondaires et autres locaux meubles0,300 %
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – SECTEUR CCTVL 12 %
 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – SIRTOMRA 11 %
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_06

Budget principal – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s) :	3
Votants :	37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMNIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_06

Budget principal – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objectif d'anticiper le risque d'irrécouvrabilité de créances qualifiées de « douteuses » déterminées lors des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public. Ainsi la création d'une provision est une mesure de prudence budgétaire qui sera réalisé annuellement en lien avec la Trésorerie, au regard de la réalité des créances restant à recouvrer.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact, voire les neutraliser sur le résultat de l'exercice. La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante : 40 % des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la probabilité d'irrecouvrabilité de certaines créances et le caractère obligatoire de constitution de provisions en la matière,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De constituer une provision pour créances douteuses,
- De constituer au budget principal, sur l'exercice 2026, une provision couvrant a minima le montant du risque encouru, soit 5 500 euros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,
- D'autoriser Monsieur le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir,
- De préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions de créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_07
Budget principal 2026 – adoption du budget primitif**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s) :	3
Votants :	37

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_07
Budget principal 2026 – adoption du budget primitif**

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2311-1 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et l'arbitrage des certaines dépenses d'investissement,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif principal de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qui, selon la proposition jointe en annexe, s'équilibre en section de fonctionnement à 17 851 373,98 € et en section d'investissement à 3 860 452,43 € selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	6 798 204,05 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 423 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 375 750,00 €
66	Charges financières	10 903,89 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
68	Dotations et provisions	5 500,00 €
014	Atténuation de produits	3 189 000,00 €
042	Opérations d'ordre	630 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 388 516,04 €
	TOTAL	17 851 373,98 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	183 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 816 000,00 €
731	Fiscalité locale	4 540 000,00 €
74	Dotations et participations	1 773 990,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	70 100,00 €
002	Excédent d'exploitation	9 468 283,98 €
	TOTAL	17 851 373,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres (intégrant les RAR aux chapitres 20, 21, et 27)

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	52 984,09 €
20	Immobilisations incorporelles	363 104,00 €
204	Subventions d'équipements versées	42 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 635 288,34 €
23	Immobilisations en cours	1 581 976,00 €
27	Autres immobilisations financières	115 000,00 €
040	Opérations d'ordre	70 100,00 €
	TOTAL	3 860 452,43 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €
13	Subventions d'investissement	155 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 388 516,04 €
040	Amortissement	630 000,00 €
001	Excédent investissement	1 306 936,39 €
024	Produit de cession immobilière	180 000,00 €
	TOTAL	3 860 452,43 €

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_08
Attribution de subventions**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, PELLETIER Claude, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel (*ne prend pas part au vote*)

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

-

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_08
Attribution de subventions**

Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

Après avis de la commission des finances, les associations peuvent obtenir des subventions à condition d'en faire la demande accompagnée :

- Du cerfa n°121156*06
- D'un courrier de demande
- Du compte de résultat
- Du budget primitif
- Du rapport d'activité
- Du PV de l'AG

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'attribuer les subventions comme suit :

CLIC ENTRAIDE UNION 4 000€

INITIATIVE LOIRET (selon la convention triennale 2024-2026 5 500 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les conventions actant de ces subventions et partenariat,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

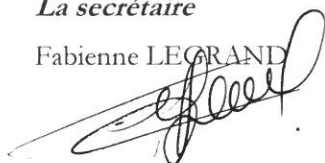
Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_09

Budget régie assainissement – reprise anticipée du résultat

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_09

Budget régie assainissement – reprise anticipée du résultat

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée des résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

2025

904		ASST REGIE CCBL				
	MANDAT	MANDAT ANN	TOTAL	TITRE	TITRE ANN	TOTAL
N°	196	8	2 357 321,81	74	19	1 829 454,19
Investt	1 149 977,18 €	0,00 €	1 149 977,18 €	575 391,65 €	0,00 €	575 391,65 €
Fonctt	1 240 547,64 €	34 868,82 €	1 205 678,82 €	1 342 633,71 €	88 571,17 €	1 254 062,54 €
total	2 390 524,82 €	34 868,82 €	2 355 656,00 €	1 918 025,36 €	88 571,17 €	1 829 454,19 €

	RESULTAT CA (1)	VIREMENT A LA SF (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE (3)	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER (4)	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	804 276,02 €		-574 585,53 €	D 139 726,72 €	-139 726,72 €	89 963,77 €
FONCT	1 372 650,16 €	0,00 €	48 383,72 €	R		1 421 033,88 €

#VALEUR !

Je sous-signée, Christelle CROIBIER, comptable du SGC de Meung sur Loire, certifie que les résultats ci-contre sont conforme aux balances ci-joint dont ils sont issus.
 Les RAR sont issus de la comptabilité d'engagements de la collectivité.
 Les résultats obtenus peuvent faire l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Fait à Meung sur Loire le 24/02/2026

Le comptable

 C. CROIBIER


001 A REPENDRE (1)+(3) (si >0 RI, si <0 DI)	229 690,49 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12 (avant affectation du résultat)	1 421 033,88 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
002 RF: affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	1 421 033,88 €
002 DF : DEFICIT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12	

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget régie assainissement

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget Régie Assainissement 2026.
- De préciser que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.
- D'approuver que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement Excédent =48 383,72 €
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement Déficit =574 585,53 €

Vu le justificatif de reprise anticipée produit par le comptable public,

Vu l'avis de la commission de finances,

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement) Excédent = 48 383,72 €
- Résultats antérieurs reportés Excédent = 1 372 650,16 €
- Résultat de clôture Excédent = 1 421 033,88 €

Résultat de la section d'investissement

• Résultat de l'exercice 2025 (investissement)	Déficit= 574 585,53 €
• Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent = 804 276.02 €
• Résultat comptable cumulé	Excédent = 229 690,49 €
• Solde des restes à réaliser	Déficit = 139 726,72 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 1 421 033.88 €
 - Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 229 690,49 €
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_10

Budget régie assainissement – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_10

Budget régie assainissement – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objectif d'anticiper le risque d'irrecouvrabilité de créances qualifiées de « douteuses » déterminées lors des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public. Ainsi la création d'une provision est une mesure de prudence budgétaire qui sera réalisé annuellement en lien avec la Trésorerie, au regard de la réalité des créances restant à recouvrer.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact, voire les neutraliser sur le résultat de l'exercice. La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante : 40 % des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la probabilité d'irrecouvrabilité de certaines créances et le caractère obligatoire de constitution de provisions en la matière,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De constituer une provision pour créances douteuses,
- De constituer au budget régie assainissement, sur l'exercice 2026, une provision couvrante a minima le montant du risque encouru, soit 23 200 euros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,
- D'autoriser Monsieur le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir,
- De préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions de créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_11

Budget régie assainissement – adoption du budget primitif

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_11

Budget régie assainissement – adoption du budget primitif

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2311-1 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget régie assainissement de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qui, selon la proposition jointe en annexe, s'équilibre en section de fonctionnement à 2 672 033,88€ et en section d'investissement à 952 726,72 € selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	1 416 915,12 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	484 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 500,00 €
66	Charges financières	43 133,53 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
68	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	23 200,00 €
042	Opérations d'ordre	608 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	45 085,23 €
	TOTAL	2 672 033,88 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	1 010 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre	238 900,00 €
002	Excédent d'exploitation	1 421 033,88 €
	TOTAL	2 672 033,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres (avec RAR)

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunt et dette assimilés	123 652,84 €
20	Immobilisations incorporelles	198 011,00 €
21	Immobilisations corporelles	292 447,16 €
23	Immobilisations en cours	99 715,72 €
040	Opérations d'ordre	238 900,00 €
	TOTAL	952 726,72 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et de réserve	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	49 651,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	45 085,23 €
040	Amortissements	608 300,00 €
001	Solde d'exécution	229 690,49 €
	TOTAL	952 726,72 €

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_12
Budget SPANC – reprise anticipée du résultat**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_12
Budget SPANC – reprise anticipée du résultat**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée des résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

2025

901		SPANC CCBL				
	MANDAT	MANDAT ANN	TOTAL	TITRE	TITRE ANN	TOTAL
N°	7	0	38 807,86	54	0	22 026,76
Investt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctt	38 807,86 €	0,00 €	38 807,86 €	22 026,76 €	0,00 €	22 026,76 €
total	38 807,86 €	0,00 €	38 807,86 €	22 026,76 €	0,00 €	22 026,76 €

	RESULTAT CA (1)	VIREMENT A LA SF (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE (3)	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER (4)	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	5 245,88 €		0,00 €	D	0,00 €	5 245,88 €
FONCT	75 725,29 €	0,00 €	-16 781,10 €	R		58 944,19 €

Je sous-signée, Christelle CROIBIER, comptable du SGC de Meung sur Loire, certifie que les résultats ci-contre sont conforme aux balances ci-joint dont ils sont issus.
 Les RAR sont issus de la comptabilité d'engagements de la collectivité (néant pour 2025).
 Les résultats obtenus peuvent faire l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Fait à Meung sur Loire le 24/02/2026
 Le comptable



001 A REPENDRE (1)+(3) (si >0 RI, si <0 DI)	5 245,88 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12 (avant affectation du résultat)	58 944,19 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
002 RF: affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	58 944,19 €
002 DF : DEFICIT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12	

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget SPANC.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.
- De préciser que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.
- D'approuver que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement Déficit =16 781,10 €
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement Excédent =0 €

Vu le justificatif de reprise anticipée produit par le comptable public

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement)	Déficit =	16 781,10 €
Résultats antérieurs reportés	Excédent =	75 725,29 €
Résultat de clôture	Excédent =	58 944,19 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2024 (investissement)	Excédent =	0 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	5 245,88 €
Résultat comptable cumulé	Excédent =	5 245,88 €
Solde des restes à réaliser	Néant	
Besoin réel de financement	Néant	

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté =58 944 19€
 - Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés = Néant
 - Article 001 : Excédent d'investissement reporté =5 245,88 €
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_13

Budget SPANC – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_13

Budget SPANC – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objectif d'anticiper le risque d'irrecouvrabilité de créances qualifiées de « douteuses » déterminées lors des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public. Ainsi la création d'une provision est une mesure de prudence budgétaire qui sera réalisé annuellement en lien avec la Trésorerie, au regard de la réalité des créances restant à recouvrer.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact, voire les neutraliser sur le résultat de l'exercice. La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante : 40 % des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la probabilité d'irrécouvrabilité de certaines créances et le caractère obligatoire de constitution de provisions en la matière,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De constituer une provision pour créances douteuses,
- De constituer au budget spenc, sur l'exercice 2026, une provision couvrante a minima le montant du risque encouru, soit 122 euros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,
- D'autoriser Monsieur le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir,
- De préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions de créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_14
Budget SPANC – adoption budget primitif**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtère : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_14
Budget SPANC – adoption budget primitif**

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2311-1 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 89 644,19 € en section de fonctionnement et à 42 700,00 € en section d'investissement selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	30 068,07 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	122,00 €
042	Opération d'ordre	9 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	27 754,12 €
	TOTAL	89 644,19 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	21 000,00 €
747	Subvention exploitation collect. Rattachement	9 700,00 €
002	Excédent d'exploitation	58 944,19 €
	TOTAL	89 644,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	31 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 700,00 €
	TOTAL	42 700,00 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
001	Excédents investissement	5 245,88 €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 754,12 €
040	Opération d'ordre	9 700,00 €
	TOTAL	42 700,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne LEGRAND".

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_15
Budget eau potable – reprise anticipée du résultat**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_15
Budget eau potable – reprise anticipée du résultat**

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée des résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif.

903		EAU CCBL				
N°	MANDAT	MANDAT ANN	TOTAL	TITRE	TITRE ANN	TOTAL
	275	5	3 386 616,33	120	35	2 747 060,73
Investt	1 501 423,72 €	27 072,00 €	1 474 351,72 €	698 349,00 €	0,00 €	698 349,00 €
Fonctt	1 932 073,42 €	19 804,40 €	1 912 269,02 €	2 152 315,48 €	103 603,75 €	2 048 711,73 €
total	3 433 497,14 €	46 876,40 €	3 386 620,74 €	2 850 664,48 €	103 603,75 €	2 747 060,73 €

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	(1)	(2)	(3)		(4)	
INVEST	405 842,61 €		-776 002,72 €	D 89 051,21 €	49 503,99 €	-320 656,12 €
FONCT	2 600 306,98 €	0,00 €	136 442,71 €	R 138 556,20 €		2 736 749,69 €

Je sous-signée, Christelle CROIBIER, comptable du SGC de Meung sur Loire, certifie que les résultats ci-contre sont conforme aux balances ci-joint dont ils sont issus.
 Les RAR sont issus de la comptabilité d'engagements de la collectivité.
 Les résultats obtenus peuvent faire l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Fait à Meung sur Loire le 24/02/2026



001 A REPENDRE (1)+(3) (si >0 RI, si <0 DI)	-370 160,11 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12 (avant affectation du résultat)	2 736 749,69 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	320 656,12 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
002 RF: affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	2 416 093,57 €
002 DF : DEFICIT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12	

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.
- De préciser que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.
- D'approuver que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement Excédent = 136 442,71 €
 - Résultat de l'exercice 2025 de la section d'investissement Déficit = 776 002,72 €

Vu le justificatif de reprise anticipée produit par le comptable public,

Vu l'avis de la commission de finances,

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement)	Excédent =	136 442,71 €
Résultats antérieurs reportés	Excédent =	2 600 306,98 €
Résultat de clôture	Excédent =	2 736 749,69 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2025 (investissement)	Déficit =	776 002,72 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	405 842,61 €
Résultat comptable cumulé	Déficit =	370 160,11 €
Solde des restes à réaliser	Déficit =	89 051,21 €
Solde des restes à réaliser de recettes	Excédent =	138 555,20 €
Besoin réel de financement	Excédent =	320 656,12 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	2 416 093,57 €
Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	=	320 656,12 €
Article 001 : Déficit d'investissement reporté	=	370 160,11 €

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_16

Budget eau potable – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42

Conseillers présents : 33

Pouvoir(s) : 3

Votants : 36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_16

Budget eau potable – provisions pour dépréciation des comptes de tiers

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objectif d'anticiper le risque d'irrécouvrabilité de créances qualifiées de « douteuses » déterminées lors des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public. Ainsi la création d'une provision est une mesure de prudence budgétaire qui sera réalisé annuellement en lien avec la Trésorerie, au regard de la réalité des créances restant à recouvrer.

Les reprises sur provisions permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact, voire les neutraliser sur le résultat de l'exercice. La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante : 40 % des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la probabilité d'irrécouvrabilité de certaines créances et le caractère obligatoire de constitution de provisions en la matière,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De constituer une provision pour créances douteuses,
- De constituer au budget eau potable sur l'exercice 2026, une provision couvrant a minima le montant du risque encouru, soit 28 800 euros, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public,
- D'autoriser Monsieur le Président à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir,
- De préciser que les crédits relatifs aux dotations initiales et complémentaires de provisions de créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sont inscrits annuellement lors du budget primitif,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

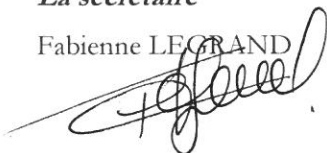
Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_17
Budget eau potable – adoption du budget primitif**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
DUMNIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_17
Budget eau potable – adoption du budget primitif**

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2311-1 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'adopter le budget primitif principal de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine qui, selon la proposition jointe en annexe, s'équilibre en section de fonctionnement à 4 428 085,57€ et en section d'investissement à 2 102 504,90 € selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	2 412 367,51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	702 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50 100,00 €
66	Charges financières	44 198,07 €
67	Charges exceptionnelles	80 000,00 €
68	Dotations et provisions	28 800,00 €
042	Opérations d'ordre	610 500 € €
023	Virement à la section d'investissement	500 119,99 €
	TOTAL	4 428 085,57 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
70	Produits des services	1 875 000,00 €
042	Opérations d'ordre	136 992,00 €
002	Résultat reporté	2 416 093,57 €
	TOTAL	4 428 085,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par chapitres (intégrant les RAR aux chapitres 20 et 21)

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	185 532,99 €
20	Immobilisations incorporelles	197 156,21 €
21	Immobilisations corporelles	380 535,00 €
23	Immobilisations en cours	596 055,00 €
040	Opérations d'ordre	136 992,00 €
041	Opérations patrimoniales	236 073,59 €
001	Solde de la section investissement reporté	370 160,11 €
	TOTAL	2 102 504,90 €

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
13	Subventions d'équipement	435 155,20 €
021	Virement de la section de fonctionnement	500 119,99 €
040	Amortissements	610 500,00 €
10	Fonds de réserve	320 656,12 €
041	Opérations patrimoniales	236 073,59 €
	TOTAL	2 102 504,90 €

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_18
Fongibilité des crédits M57 et M49**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42
 Conseillers présents : 33
 Pouvoir(s) : 3
 Votants : 36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
 DAUDIN René
Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
 BAILLON Olivier
Bricy : PERDEREAU Louis-Robert
Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais
Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis
Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
 DUMINIL Marie-Paule
Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
 LEGRAND Catherine, LORCET Dominique
Coinces : PAILLET Alban,
Gemigny : CAILLARD Joël
Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
 BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida
Huêtre : BRACQUEMOND Thierry
La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
 Aline
Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile
Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie
Ruan : LEGRAND Anne-Elodie
Saint Peravy la Colombe : PELE Denis
Sougy : DAVID Eric
Sougy : LEGRAND Fabienne
Tournoisis : BATAILLE Muriel
Trinay : SOUCHET Christophe
Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
 AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
 AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
 Hubert
Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
 Patrice
Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
 pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
 DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal
Cercottes : EDRU Pascal
Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_18
 Fongibilité des crédits M57 et M49**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de

l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Par ailleurs, la réglementation des services publics industriels et commerciaux (SPIC) connaît une évolution en 2026. En effet, les SPIC ne peuvent plus voter de crédits sur les chapitres dépenses imprévues (chapitre 020 en section d'investissement et 022 en section de fonctionnement). Ils peuvent désormais donner au président de l'organe délibérant la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres (article L1612-28 du CGCT) en le matérialisant dans leur maquette budgétaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel. Le président de l'assemblée délibérante informe ensuite celle-ci de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour les budgets en M57 et SPIC.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne LeGrand".

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

**DELIBERATION N° C2026_19
Piscine intercommunale à Artenay – tarification 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : 42
 Conseillers présents : 33
 Pouvoir(s) : 3
 Votants : 36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence,
 DAUDIN René
Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand,
 BAILLON Olivier
Bricy : PERDEREAU Louis-Robert
Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais
Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis
Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial,
 DUMINIL Marie-Paule
Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine,
 LEGRAND Catherine, LORCET Dominique
Coinces : PAILLET Alban,
Gemigny : CAILLARD Joël
Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick,
 BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida
Huêtre : BRACQUEMOND Thierry
La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE
 Aline
Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile
Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie
Ruan : LEGRAND Anne-Elodie
Saint Peravy la Colombe : PELE Denis
Sougy : DAVID Eric
Sougy : LEGRAND Fabienne
Tournoisis : BATAILLE Muriel
Trinay : SOUCHET Christophe
Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
 AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
 AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET
 Hubert
Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN
 Patrice
Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne
 pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
 DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal
Cercottes : EDRU Pascal
Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

**DELIBERATION N° C2026_19
Piscine intercommunale à Artenay – tarification 2026**

Après comparaison des tarifs pratiqués dans différentes piscines et l'avis de la commission des finances,

Piscine Artenay	Tarifs en vigueur depuis 2021	Tarifs en vigueur depuis 2023	Tarifs proposés 2026
Adulte + 16 ans		4,50 €	4,5€
Carnet de 10 tickets Adulte		35 €	35 €
Abonnement mensuel Adulte		50 €	60 €
Enfant 6/16 ans	2,50 €	Inchangé	Inchangé
Carnet de 10 tickets Enfant	20 €	Inchangé	Inchangé
Abonnement mensuel Enfant	30 €	Inchangé	Inchangé

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'augmenter uniquement le tarif de l'abonnement mensuel de la piscine intercommunale d'Artenay
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

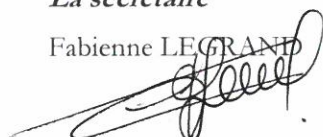
Le Président,
Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026

**Département du Loiret
Communauté de communes
de la Beauce Loirétaine**

**Extrait du registre
des délibérations du
conseil communautaire**

DELIBERATION N° C2026_20

Convention de cofinancement manager de commerce Banque des Territoires

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 27 février 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice :	42
Conseillers présents :	33
Pouvoir(s) :	3
Votants :	36

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Artenay : JACQUET David, CHEVOLOT Laurence, DAUDIN René

Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, BAILLON Olivier

Bricy : PERDEREAU Louis-Robert

Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais

Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis

Cercottes : SAVOURE- LEJEUNE Martial, DUMINIL Marie-Paule

Chevilly : JOLLIET Hubert, JOVENIAUX Nadine, LEGRAND Catherine, LORCET Dominique

Coinces : PAILLET Alban,

Gemigny : CAILLARD Joël

Gidy : PERDEREAU Benoit, BUISSON Annick, BERNABEU Jean-Paul, FRIQUET Ida

Huêtre : BRACQUEMOND Thierry

La Chapelle-Onzerain : CHASSINE TOURNE Aline

Patay : VOISIN Patrice, PINET Odile

Rouvray-Sainte-Croix : BEUCHERIE Elodie

Ruan : LEGRAND Anne-Elodie

Saint Peravy la Colombe : PELE Denis

Sougy : DAVID Eric

Sougy : LEGRAND Fabienne

Tournoisis : BATAILLE Muriel

Trinay : SOUCHET Christophe

Villamblain : CLAVEAU Thierry

Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

**CONSEILLERS SUPPLEANTS PRESENTS
AYANT PRIS PART AU VOTE :**

-

**CONSEILLERS TITULAIRES ABSENTS
AYANT DONNE POUVOIR :**

Chevilly : SEVIN Marc donne pouvoir à JOLLIET Hubert

Patay : GUISET Eric donne pouvoir à VOISIN Patrice

Saint-Sigismond : BOISSIERE Isabelle donne pouvoir à CAILLARD Joël

CONSEILLERS EXCUSES :

Patay : LAURENT Sophie, BRETON Julien

**CONSEILLERS EXCUSES EN COURS
DE SEANCE :**

Chevilly : PELLETIER Claude

CONSEILLERS ABSENTS :

Artenay : GUDIN Pascal

Cercottes : EDRU Pascal

Lion-en-Beauce : MOREAU Damien

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

DELIBERATION N° C2026_20

Convention de cofinancement manager de commerce Banque des Territoires

La Banque des Territoires va relancer ses financements pour les « Managers de commerce » L'objectif est de financer environ 500 postes (nouveaux ou renouvellement). Toutes les typologies de territoires et toute échelle de collectivités (communale, intercommunale) sont éligibles.

C'est dans ce cadre que s'inscrit une intervention en subvention encadrée par une convention de cofinancement d'un montant de 37 046,76 € sur 2 ans soit 18 523,38 € par an.

Pour mémoire, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a déjà bénéficié de ce programme pour les années 2022-2023 pour un montant de 40 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les termes de la convention de cofinancement proposée par la Banque des Territoires,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 mars 2026

Le Président,

Thierry BRACQUEMOND



A Sougy, le 16 mars 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabienne Legrand', written over the printed name.

Secrétaire de la séance du Conseil Communautaire du 12 mars 2026